

SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE FRANCE.

SECRÉTARIAT

Rue de Grenelle (S.-G.), 84,

A PARIS

8

Paris, le

5 avril

1868

Monsieur,

Vous avez dû vous étonner légitimement  
de n'avoir pas reçu de réponse à  
votre première lettre; mais l'affaire  
dont vous m'entreteniez devait être  
soumise à notre conseil d'Administration  
qui ne s'en est occupé que dans sa  
séance du 5 avril.

J'ai le regret de vous apprendre que  
la demande que vous adressez n'a pu  
être admise; depuis quelque temps, notre  
conseil s'est fait une loi de n'échanger notre  
Bulletin que contre des publications d'un  
intérêt spécialement botanique.

Veuillez agréer l'assurance de ma  
parfaite considération

J. B. Durand